

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

A) Stages au choix (3 périodes)

Unité de soins palliatifs

Équipe de consultations hospitalières

Soins palliatifs à domicile

Maison de soins palliatifs

Soins palliatifs pédiatriques

Stage de prise en charge intégrée en milieu communautaire

Soins de longue durée

Clinique de la douleur

Soins aux patients atteints de VIH/SIDA

B) Participation aux gardes des milieux de stage

C) Séances académiques

Participation aux réunions scientifiques des milieux de stages

Rencontre portant sur les habiletés de communication en soins palliatifs

CRITÈRES D'ADMISSION

Le Comité d'admission évaluera les candidatures selon les critères suivants :

- 1) motivation
- 2) habiletés d'apprentissage
- 3) habiletés relationnelles
- 4) potentiel et intérêt pour le développement des soins palliatifs

Pour formuler une demande d'admission, les candidats doivent déposer une copie de leur dossier au vice-décanat des études médicales postdoctorales avant le 30 octobre 2018. Le dossier inclut :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- deux lettres de référence
- les évaluations de stage obtenues en cours de résidence.

Les candidats retenus seront invités à se présenter à une entrevue de sélection (téléphonique ou en présentielle).

Les demandes sont gérées hors CARMS. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Veillez adresser votre demande à :

Gestion des dossiers étudiants
Programme de résidence en médecine de famille et compétences avancées en médecine de famille
Courriel : grappe-medecinefamille@umontreal.ca
Téléphone : 514 343-6111, poste 4151

Pour toute question spécifique, vous pouvez communiquer avec la directrice de programme:
D^{re} Andréanne Côté
CIUSSS NIM – Pavillon Dorion
1360 Jean-Talon-Est
Montréal (Qc) H2E 1S1
andreeanne.cote.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence



Formation
supplémentaire (3 mois)

Soins Palliatifs

Programme destiné :

Aux finissants du programme de résidence en médecine de famille.

PRÉAMBULE

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit les soins palliatifs comme suit :

Les soins actifs complets aux patients dont la maladie ne répond pas aux thérapies curatives. Le soulagement de la douleur et d'autres symptômes, ainsi que la maîtrise des problèmes d'ordre psychologique, social et spirituel, y revêtent une importance capitale. Le but des soins palliatifs est de procurer la meilleure qualité de vie possible aux patients et à leur famille. Plusieurs aspects des soins palliatifs s'appliquent également aux périodes initiales dans l'évolution de la maladie.

Le département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'Université de Montréal offre une formation supplémentaire d'une durée de 3 mois permettant aux médecins terminant leur résidence, d'acquérir des compétences additionnelles dans cette discipline.

À la fin de la formation et selon ses intérêts, le résident aura développé une expertise portant sur certains aspects de la pratique. Il aura acquis les outils pour poursuivre le développement de ses intérêts et habiletés dans le domaine.



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À la fin de la formation supplémentaire en soins palliatifs, le résident sera en mesure de :

- Intégrer les connaissances, les habiletés cliniques et les attitudes adaptées aux problématiques fréquemment rencontrées parmi la clientèle palliative, afin d'assurer des soins globaux de qualité à chacune des étapes de la maladie;
- Utiliser adéquatement l'ensemble des services de soins palliatifs en milieu hospitalier et communautaire nécessaires à la réalisation des plans d'interventions établis dans un esprit collaboratif pour le mieux-être de la clientèle palliative.

PLACES DISPONIBLES

Les programmes de formation supplémentaire en soins palliatifs peuvent accueillir un total de 3 résidents. Une priorité est accordée aux candidats appliquant pour le programme de 1 an.



LES BUTS DU PROGRAMME

Offrir une formation qui tienne compte des intérêts cliniques spécifiques des résidents inscrits, ainsi que de l'expertise spécifique requise dans leur milieu de pratique futur (milieu urbain ou rural).

PRÉALABLES

Avoir réussi l'examen du Collège des médecins de famille du Canada.

Détenir un permis d'exercice du Collège des médecins du Québec.

Avoir réussi avec succès le programme de résidence en médecine de famille.

ÉVALUATIONS

Des évaluations formatives seront effectuées à mi-stage.

Chacun des stages cliniques fera l'objet d'une évaluation sommative.

